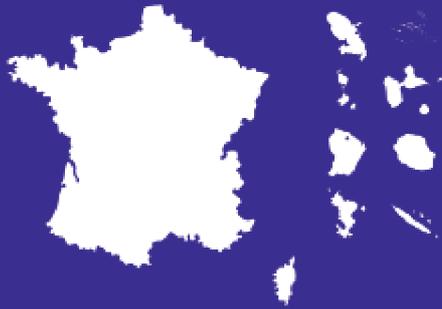


first years
first priority



Développement de la Petite Enfance en

FRANCE

Fiche Pays 2021*

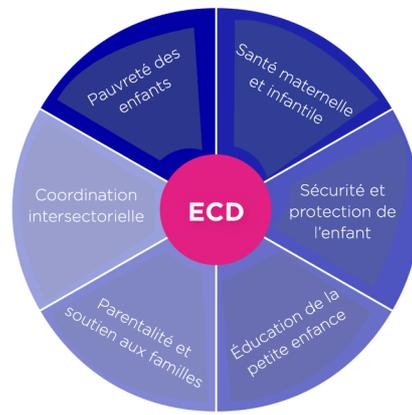


Ces dernières années, la France a réalisé des efforts significatifs en portant davantage de visibilité au Développement de la Petite Enfance (DPE) et à la situation des jeunes enfants et de leurs familles, grâce à l'élaboration de politiques et de stratégies nationales visant à créer les conditions propices au développement de l'enfant dès le plus jeune âge. Le rapport sur les 1 000 premiers jours de la vie élaboré par la Commission d'experts spécialisés de la petite enfance, publié en septembre 2020, représente les fondements clés de la petite enfance, à travers une approche holistique de l'éducation, de la santé, de la protection de l'enfance et du soutien parental.

Malgré ces étapes prometteuses, l'élaboration et la planification d'un système intégré de la petite enfance doivent encore être renforcées dans un système de la Petite Enfance divisé en France, avec des politiques ciblant plus largement les enfants âgés de trois à six ans. Des mesures ont été prises pour combler le fossé entre l'éducation des enfants de moins de trois ans et celle des enfants de trois à six ans afin d'assurer une continuité éducative autour du développement de l'enfant et une transition de qualité. Cependant, les données récentes dans les différents domaines de politiques de la petite enfance sont insuffisantes, mettant ainsi en exergue la nécessité d'intensifier les efforts pour accroître la visibilité et la mise en place de politiques efficaces pour les jeunes enfants de la naissance à trois ans. Des investissements sociaux supplémentaires de qualité doivent être réalisés pour mieux répondre aux besoins des enfants et des familles, en particulier ceux en situation de vulnérabilité et pour renforcer cette période cruciale des premières années de vie comme une priorité des politiques publiques, en particulier suite à la pandémie de la COVID-19. La gouvernance de la petite enfance entre les différents secteurs et entre les différentes compétences territoriales reste un défi pour assurer une portée efficace à travers le pays.

Les priorités DU PAYS

- Établir un diagnostic de situation basé sur une collecte régulière de données à travers les différents champs de la petite enfance, en veillant à distinguer les enfants de moins de trois ans dans la situation globale de pauvreté des enfants et en privilégiant familles monoparentales et grandes familles avec plus de trois enfants.
- Veiller à ce que les politiques de DPE prennent une approche privilégiant l'apprentissage précoce et soutien parental
- Veiller à la qualité des soins périnataux, en particulier pour ceux qui sont sans papiers et en situation migratoire.
- Accélérer la mise en œuvre de politiques existantes liées à la petite enfance au niveau national, régional et local pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles, en particulier celles les plus vulnérables.
- Établir des mécanismes de coordination afin d'intégrer l'approche du dé



1

LA PAUVRETÉ DES ENFANTS

En France, **il existe très peu de données ventilées sur les enfants de moins de trois ans en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.**

Les données disponibles mettent en évidence une augmentation de la proportion d'enfants de moins de six ans vivant en situation d'extrême pauvreté et souffrant d'une grave privation de logement (Graphique 1).

Par ailleurs, les données disponibles les plus récentes indiquent que **le niveau d'éducation des parents et la composition des ménages sont fortement corrélés au risque de pauvreté.** En 2019, les enfants de moins de six ans dont les parents ont atteint un niveau maximum d'éducation primaire/ collège² étaient plus exposés au risque de pauvreté (68,8 %) que les 8,2 % d'enfants de moins de six ans dont les parents avaient suivi des études supérieures (graphique 2). **Les familles monoparentales et les familles nombreuses avec trois enfants ou plus sont particulièrement touchées** (Graphique 3).

La pauvreté des enfants

(Graphique 1)

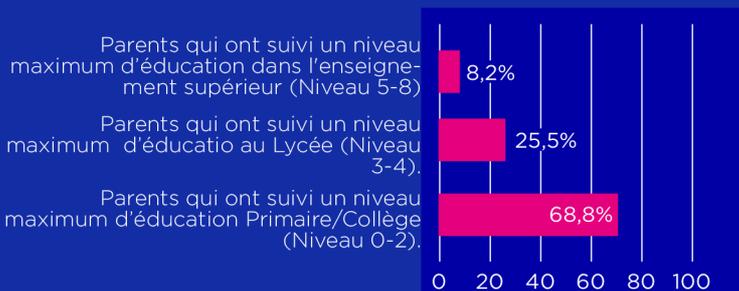


- Pourcentage des enfants de moins de 6 ans vivant avec moins de 50% du revenu national médian équivalent
- Taux de risque de pauvreté pour les enfants de moins de six ans souffrant de privation sévère de logement

Source: Eurostat EU-SILC

Taux de risque de pauvreté selon le niveau d'éducation de leurs parents

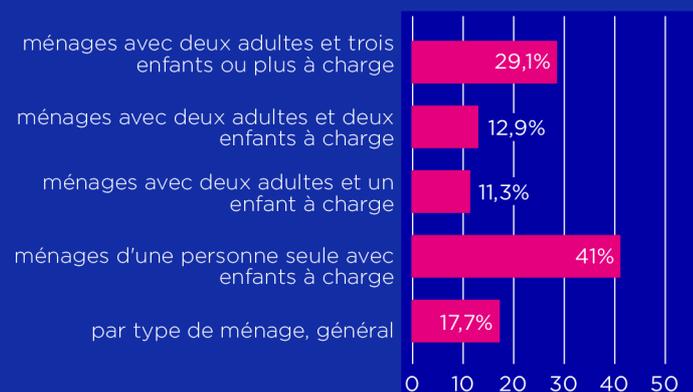
(Graphique 2)



Source: Eurostat EU-SILC, 2019

Taux de risque de pauvreté par typologie de ménage

(Graphique 3)



Source: Eurostat EU-SILC, 2019

SANTÉ MATERNELLE ET INFANTILE

En France, l'accès universel aux soins est assuré par la Caisse Primaire d'Assurance-Maladie (CPAM), avec une prise en charge partielle. La Complémentaire Santé Solidaire (CSS) permet de compléter cette prise en charge et est accordée, en fonction des ressources, aux familles les plus vulnérables. En 2019, 5,2 millions de personnes bénéficiaient de ces allocations.

Dans le cadre de l'assurance-maternité, les frais médicaux sont intégralement pris en charge à partir du sixième mois de grossesse jusqu'à 12 jours après l'accouchement. **Bien que l'accès soit facilité durant la période de la grossesse et à la naissance de l'enfant, la qualité des soins doit être renforcée** (Graphique 4). Aucune donnée récente n'est disponible sur la dépression post-partum ou sur le risque psychosocial élevé pouvant être un frein majeur à la sensibilité maternelle et l'attachement avec son nourrisson, des fondations essentielles du développement de l'enfant.

Une Aide Médicale d'État (AME), est accordée pendant un an aux personnes sans papiers, à condition d'avoir trois mois de résidence justifiée en France. **Malgré cela, 40,3 % des femmes migrantes ont reçu des soins prénataux inadéquats** (Graphique 4).

La capacité des services d'EAJE à assurer l'inclusion des enfants de moins de six ans issus de groupes historiquement marginalisés.

Accueil des enfants de moins de trois ans :

Selon le Cadre national pour l'accueil du jeune enfant, les structures d'accueil doivent répondre aux besoins de chaque famille, indépendamment de son contexte. Cependant, une étude récente (« Etude GESTE / Direction Générale de la Cohésion Sociale - Oct 2018) indique que la capacité réelle des structures d'accueil à assurer l'inclusion de tous les enfants, plus particulièrement ceux en situation de handicap, semble insuffisante pour diverses raisons: manque de soutien financier, manque de compétences pour répondre aux besoins spécifiques d'un enfant, nécessité d'une réorganisation de l'équipe d'accueil, manque de connaissance/coordination avec d'autres intervenants-experts. Dans la plupart des cas, les parents sont les principaux à fournir des conseils qui viennent soutenir les équipes des structures d'accueil.

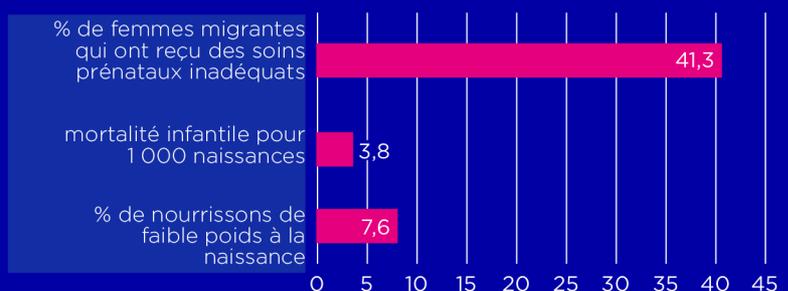
Accueil des enfants de trois à six ans :

Dans le cadre des règles d'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap, édictées par la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, l'accompagnement est assuré par une coordination entre de multiples acteurs, dispositifs et ressources spécifiques, avec des ajustements pédagogiques spécifiques et une évaluation des besoins (en collaboration avec les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH)). Depuis 2019, la scolarité est obligatoire dès l'âge de trois ans. L'école maternelle suit donc les mêmes procédures et interventions que les autres niveaux de l'Éducation Nationale. Les enfants en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement spécifique par un professionnel spécialisé.



Santé maternelle et infantile

(Graphique 4)



Sources : Faible poids à la naissance : OCDE, 2017 ; Mortalité infantile : Eurostat, 2019 ; Les migrants avec des soins prénatals : association entre le statut juridique des femmes migrantes et l'utilisation des soins prénatals dans la cohorte PreCARE. Int J. Environ Res Santé Publique, 2020

LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DE L'ENFANT

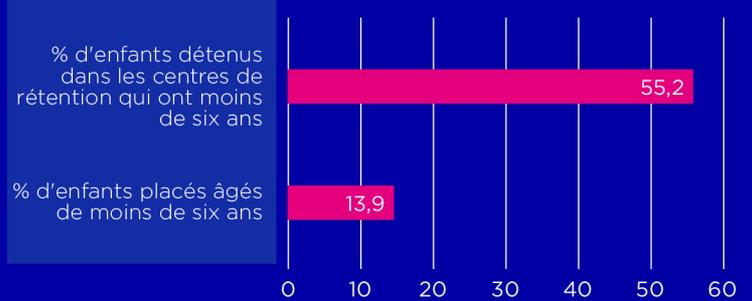
Après avoir adopté la loi contre les violences éducatives ordinaires (VEO) en juillet 2019, la France est devenu un pays précurseur en la matière, adoptant ultérieurement un Plan national de lutte contre les violences faites aux enfants et intégrant cet enjeu majeur dans la Stratégie nationale de protection de l'enfance, avec 14% des enfants placés ayant moins de six ans (Graphique 5). **Pourtant, les chiffres récents sur la maltraitance, la négligence, les mauvais traitements ou tout autre type de violence se montrent encore une fois rares (les dernières données datent de 2016), plus particulièrement avec une ventilation pour les enfants de moins de six ans.**

En France, il n'existe pas de données pour les enfants sans-papiers de moins de six ans.

Cependant, les données disponibles mettent en évidence que le pourcentage d'enfants détenus dans des centres de rétention en France (hors DOM-TOM) a significativement augmenté en 2019 de 34 %, avec un pourcentage relativement élevé d'enfants de moins de six ans (55,2 %) (Graphique 5).

La sécurité et la protection de l'enfant

(Graphique 5)



Source: France Terre d'Asile, Centres et Locaux de rétention administrative, 2019.
Source: Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), 2018



ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE

En France, si l'accès à l'éducation est garanti pour les enfants de trois à six ans, l'accès des enfants de moins de trois ans aux structures d'accueil du jeune enfant est assez limité. **Il n'existe pas de droit légal d'accès aux structures d'accueil pour les enfants de moins de trois ans, incluant pour les plus vulnérables.**

Depuis 2018, des efforts nationaux ont été réalisés pour améliorer l'accès pour les enfants de moins de trois ans fréquentant des structures d'accueil formelles (Graphique 6). Plus précisément, le Plan national de lutte contre la pauvreté comprend **trois mesures - qui doivent cependant encore être évaluées - ciblant les enfants en situation de vulnérabilité (pauvreté, handicap) :**

- Bonus Mixité Sociale,
- Bonus Territoires et
- Bonus Handicap.

Dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, un Plan national de formation « Ambition Enfance-Égalité », officiellement lancé en mai 2021, vise à accroître les compétences de 600.000 professionnels de la petite enfance. Aucune donnée n'est disponible sur la proportion de professionnels titulaires d'une licence a minima et travaillant avec des enfants de moins de trois ans.

La réforme de l'accueil du jeune enfant est en cours à travers la légifération de la Charte nationale de la qualité de l'accueil du jeune enfant (initiée en 2017) à partir de septembre 2021. Il s'agit d'une étape importante. **Cependant, aucun système de suivi et d'évaluation de la qualité n'est mise en place actuellement en France.**



Éducation de la petite enfance

(Graphique 5)



■ % d'enfants de moins de trois ans en accueil formel pendant 30 heures ou plus
 ■ % d'enfants de moins de trois ans restant uniquement auprès de leurs parents

Source: Eurostat EU-SILC

PARENTALITÉ ET SOUTIEN AUX FAMILLES

La France reste le pays européen le plus engagé en faveur des prestations sociales, avec près d'un tiers du PIB français consacré aux services sociaux en 2019. Plus précisément, en 2018, les dépenses publiques en prestations familiales par type de dépenses étaient de 2,8% du PIB.

Des progrès ont été réalisés sur les politiques visant à assurer un équilibre entre vie professionnelle et vie privée. D'après la base de données de l'OCDE sur la famille, les mères bénéficient d'un équivalent à taux plein de 18 semaines de congés (congé maternité et congé parental confondus) et les pères d'un équivalent à taux plein de 5,4 semaines de congés en 2018. A partir de juillet 2021, le congé de paternité payé sera allongé de 11 jours à 28 jours, dont sept jours seront obligatoires.

Plusieurs dispositifs et mécanismes d'intervention et de soutien aux familles sont en place, notamment des réseaux, des lieux de rencontre, des visites à domicile, etc. En 2019, le Pacte national pour l'enfance a été lancé pour aborder le soutien à la parentalité et la prévention dans le cadre de ses trois piliers clés. Celui-ci (1) renforce la Stratégie nationale de soutien à la parentalité 2018-2022 (« Dessine-moi un parent ») et (2) trace des **perspectives d'avenir avec les "Maisons des 1.000 jours", pour un parcours "éclairé" aux parents, de la grossesse jusqu'aux deux ans de l'enfant**. Fin 2020, la création de comités départementaux de services aux familles a été annoncée pour initier une dynamique de dialogue local entre de multiples acteurs, dont les familles. Ces comités devraient renforcer la mise en œuvre de l'accompagnement à la parentalité au niveau local.

Cependant, les stratégies nationales s'adressant aux familles de réfugiés, de migrants ou des gens du voyage doivent être mieux intégrées dans la stratégie existante de soutien aux familles afin d'aborder, certes, les problématiques du logement, mais également de proposer un soutien parental qui permette de favoriser un environnement stable et propice au développement du jeune enfant.

Avantages proposés aux parents de jeunes enfants

—> Transferts en liquidités pour les familles avec enfants
Prestations de base: allocations familiales, allocation forfaitaire, complément de revenu familial, allocation de soutien familial

Allocations de naissance et de garde d'enfants: allocation de naissance/d'adoption, allocation de base, prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE), complément pour libre choix d'activité (Clca), complément pour libre choix du mode de garde (CMG)

Prestations à affectation spéciale: allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), allocation de rentrée scolaire (ARS), allocation journalière de présence parentale (AJPP), allocation de logement familial, allocation de déménagement, prime d'activité.

Autres avantages: Carte offrant des réductions pour les familles nombreuses, le dispositif VACAF pour faciliter l'octroi de vacances pour les familles et enfants vivant dans des conditions difficiles.

—> Transferts en liquidités versés directement aux services aux familles avec enfants ou des subventions pour les structures d'accueil de la petite enfance

Un modèle de Prestation de Service Unique (PSU) versé directement aux Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) afin d'appliquer un tarif réduit aux familles.

—> Un soutien financier aux familles dans le système fiscal

La plupart des prestations sociales et familiales sont exemptées de l'impôt sur les revenus; système du nombre de parts fiscales, avec l'intégration de la composition du ménage dans le calcul de l'impôt. Plus la famille est nombreuse, plus le revenu imposable est faible.



COORDINATION INTERSECTORIELLE

En France, il existe une approche plutôt fragmentée entre différents secteurs, avec des niveaux de responsabilités différents en matière de financement et de dépenses, qui varient selon le niveau de gouvernance au niveau national, régional, départemental ou municipal. En conséquence, il n'existe pas de stratégie nationale explicite sur le développement holistique de la petite enfance avec une approche 'pangouvernementale' intégrée. Certes, il existe des initiatives d'éliminer les silos organisationnels, avec la création d'instances interministérielles, de comités locaux ou d'instances déconcentrés avec la nomination de Hauts Commissariats régionaux en charge de la lutte contre la pauvreté. **Cependant, le pays manque encore d'un cadre stratégique politique et de programme suffisamment clair qui permette de favoriser une approche et une mise en œuvre holistique, coordonnée et intersectorielle en faveur de TOUS les jeunes enfants et leurs familles à tous les niveaux de gouvernance politique.** Dans le cadre de la décentralisation, les stratégies interministérielles peinent à optimiser leurs impacts en réponse aux besoins des territoires.

Une évaluation récente (avril 2021) de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté souligne un manque d'outils de pilotage, la nécessité d'une consolidation au niveau interministériel, une discordance dans les multiples appels à projets liés à la stratégie. Une évaluation approfondie sur la gouvernance de la Stratégie sera publiée fin 2021.

Politiques nationales multisectorielles de DPE

Il n'existe pas une stratégie unique, mais différents documents politiques et de stratégies intersectorielles qui abordent différents enjeux de la petite enfance, telles que la protection de l'enfance, la pauvreté, l'éducation :

- Loi n° 2019-791/26.07.2019 « Pour une École de la Confiance »
- Loi n° 2016-297/14.03.2016 relative à la Protection de l'Enfance
- Pacte pour l'Enfance
- Plan national de lutte contre la violence faites aux enfants
- Loi sur l'Accélération et la Simplification de l'Action Publique (ASAP)
- Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'enfance
- Stratégie nationale de Prévention et de Lutte contre la pauvreté des enfants et jeunes
- Stratégie nationale de soutien à la parentalité
- Stratégie nationale interministérielle pour l'autisme et problèmes neuro-développementaux
- Plan Rebond



*Les informations fournies dans ce profil de pays reflètent la situation à fin mai 2021.



Ce matériel a été produit avec le soutien financier du Programme européen pour l'emploi et innovation sociale (EaSI) 2014-2020 : <http://ec.europa.eu/social/easi>) et avec le soutien d'Open Society Foundations.

Contributeur Profil-Pays

ENSEMBLE POUR L'ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE

Les opinions exprimées par les auteurs ne reflètent pas nécessairement la position ou l'opinion de la Commission européenne.

LES PARTENAIRES

Eurochild est un réseau de près de 200 organisations membres de 35 pays européens travaillant avec et pour les enfants dans toute l'Europe, luttant pour une société qui respecte les droits des enfants. Eurochild influence les politiques pour renforcer les capacités internes et facilite l'apprentissage mutuel et l'échange de pratiques et de recherches.

International Step by Step Association (ISSA) est un réseau régional de la petite enfance fondé en 1999, qui, grâce à ses programmes et services, relie la pratique, la recherche et la politique de la petite enfance pour améliorer la qualité des systèmes de la petite enfance en Europe et en Asie centrale. Plus de 90 membres de d'ISSA de 43 pays différents mettent en œuvre des programmes et coopèrent pour assurer des services de qualité et équitables à la petite enfance pour les jeunes enfants, en particulier les plus vulnérables.

European Public Health Alliance (EPHA) est la principale alliance d'ONG en Europe qui milite pour une meilleure santé. Organisation dirigée par des membres et composée d'ONG de santé publique, de groupes de patients, de professionnels de la santé et de groupes de lutte contre les maladies, EPHA s'efforce d'améliorer la santé, de renforcer la voix de la santé publique et de lutter contre les inégalités de santé à travers l'Europe.

Roma Education Fund (REF) a été créé dans le cadre de la Décennie pour l'inclusion des Roms en 2005. Sa mission et son objectif ultime est de combler l'écart de résultats scolaires entre les Roms et les non-Roms. Pour atteindre cet objectif, l'organisation soutient des politiques et des programmes qui garantissent une éducation de qualité aux Roms, y compris la déségrégation des systèmes éducatifs.

Coordinatrice de la campagne: Dr. Agata D'Addato, Cheffe de projet Senior Eurochild (agata.daddato@eurochild.org).

Coordinateurs Nationaux : [Trust for Social Achievement \(Bulgarie\)](#), [Ensemble pour l'Éducation de la Petite Enfance \(France\)](#), [Central Union for Child Welfare \(Finlande\)](#), [Family, Child, Youth Association \(Hongrie\)](#), [Children's Rights Alliance \(Irlande\)](#), [Fundação Nossa Senhora do Bom Sucesso \(Portugal\)](#), [Step by Step Center for Education and Professional Development \(Roumanie\)](#), [Pomoc Deci \(Serbie\)](#), [Plataforma de Infancia \(Espagne\)](#).

#FirstYearsFirstPriority
FirstYearsFirstPriority.eu



Eurochild
Putting children at
the heart of Europe



epha european
public health
alliance



ROMA
EDUCATION FUND
Invest | Educate | Engage